

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2013

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE - (N° 1042)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 637

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 38 de Mme Le Dain

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« d'intelligence économique »

le mot :

« sensibles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.